



Mairie du Pêchereau

Espace Jean DESCOUT
Château du Courbat

36200 LE PÊCHEREAU

Téléphone : **02.54.24.04.97**
Télécopie : **02.54.24.19.82**
E-Mail : mairie.dupechereau@orange.fr

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 JANVIER 2026
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2121-25 DU CGT**

	OBJET	N° DELIBERATION	VOTE
1)	Convention servitude AL 68	01012026	APPROUVEE
2)	Plan financement vieux bourg prévisionnel	02012026	APPROUVEE
3)	Plan de financement FAR 2026	03012026	APPROUVEE

Affiché le 22 janvier 2026
Transmis en Préfecture le 22 janvier 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
En Exercice : 19
Présents : 11
Pouvoir(s) : 5

L'an deux mil vingt six
Le 20 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de le PECHEREAU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre NANDILLON, Maire, à 19 heures .

Pour : 14

Contre : 1

Abstention (s) : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier

Etaient présents : NANDILLON Jean-Pierre reçoit pouvoir de DAIGUSON Patrick, HEUSTACHE Martine reçoit pouvoir de Sophie SOULAIRE, NOUHANT Francis, DURIS Daniel, VERT Martine, LUGNOT Laurent reçoit pouvoir de Sylvie QUILLON, Cécile RIVRON reçoit pouvoir de Joël HUET, Michèle PERRIN, MOREAU Patricia, ROUET René,, THOMAS Guy reçoit pouvoir de LAFORET Fabienne

Absents excusés : QUILLON Sylvie donne pouvoir à Laurent LUGNOT, Joël HUET donne pouvoir à RIVRON Cécile, CHARDERON Pascal, MOUSSEAU Michel, SOULAIRE Sophie donne pouvoir à HEUSTACHE Martine, Patricia, DAIGUSON Patrick donne pouvoir à Jean-Pierre NANDILLON, LAFORET Fabienne donne pouvoir à Guy THOMAS.

Monsieur René ROUET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Convention servitude AL 68

La Société ENEDIS a régularisé avec la commune de LE PECHEREAU une convention de servitude sous seing privé en date du 20 janvier 2025 relative à l'implantation d'une ligne électrique et tous ses accessoires, sur la parcelle située à LE PECHEREAU (36), cadastrée section AL numéro 68.

Cette parcelle appartenant actuellement à la ville de LE PECHEREAU, ENEDIS sollicite celle-ci pour la Publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de ENEDIS

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les dispositions qui précèdent ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

Le secrétaire de séance
René ROUET



Certifié exécutoire
Le : 22 janvier 2026
Publié ou Notifié
Le : 22 janvier 2026

Le Maire
Jean-Pierre NANDILLON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt six
En Exercice : 19 Le 20 janvier
Présents : 11
Pouvoir(s) : 5

Le Conseil Municipal de la commune de le PECHEREAU dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal sous la Présidence
de Monsieur Jean Pierre NANDILLON, Maire, à 19 heures .

Pour : 16 (11 + 5)

Contre : /

Abstention (s) : Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier

Etaient présents : NANDILLON Jean-Pierre reçoit pouvoir de DAIGUSON Patrick, HEUSTACHE Martine reçoit pouvoir de Sophie SOULAIRE, NOUHANT Francis, DURIS Daniel, VERT Martine, LUGNOT Laurent reçoit pouvoir de Sylvie QUILLON, Cécile RIVRON reçoit pouvoir de Joël HUET, Michèle PERRIN, MOREAU Patricia, ROUET René, THOMAS Guy reçoit pouvoir de LAFORET Fabienne

Absents excusés : QUILLON Sylvie donne pouvoir à Laurent LUGNOT, Joël HUET donne pouvoir à RIVRON Cécile, CHARDERON Pascal, MOUSSEAU Michel, SOULAIRE Sophie donne pouvoir à HEUSTACHE Martine, Patricia, DAIGUSON Patrick donne pouvoir à Jean-Pierre NANDILLON, LAFORET Fabienne donne pouvoir à Guy THOMAS.


Monsieur René ROUET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Plan de financement du vieux bourg prévisionnel

Le conseil municipal, à l'unanimité sollicite la Région et l'Etat au titre de la DETR et approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	RECETTES	
600 000.00 HT	DETR 40 %	240 000.00
	REGION 20 %	120 000.00
	AUTOFINANCEMENT	240 000.00
	TOTAL	600 000.00 HT

Le secrétaire de séance
René ROUET



Certifié exécutoire
Le : 22 janvier 2026
Publié ou Notifié
Le : 22 janvier 2026

Le Maire
Jean-Pierre NANDILLON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt six
En Exercice : 19 Le 20 janvier
Présents : 11
Pouvoir(s) : 5

Le Conseil Municipal de la commune de le PECHEREAU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre NANDILLON, Maire, à 19 heures .

Pour : 16 (11 + 5)
Contre : /
Abstention (s) : /

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier

Etaient présents : NANDILLON Jean-Pierre reçoit pouvoir de DAIGUSON Patrick, HEUSTACHE Martine reçoit pouvoir de Sophie SOULAIRE, NOUHANT Francis, DURIS Daniel, VERT Martine, LUGNOT Laurent reçoit pouvoir de Sylvie QUILLON, Cécile RIVRON reçoit pouvoir de Joël HUET, Michèle PERRIN, MOREAU Patricia, ROUET René, THOMAS Guy reçoit pouvoir de LAFORET Fabienne

Absents excusés : QUILLON Sylvie donne pouvoir à Laurent LUGNOT, Joël HUET donne pouvoir à RIVRON Cécile, CHARDERON Pascal, MOUSSEAU Michel, SOULAIRE Sophie donne pouvoir à HEUSTACHE Martine, Patricia, DAIGUSON Patrick donne pouvoir à Jean-Pierre NANDILLON, LAFORET Fabienne donne pouvoir à Guy THOMAS.

Monsieur René ROUET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Plan de financement FAR 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité sollicite le Conseil Département au titre du FAR 2026 et approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	RECETTES	
7 624.09 HT	FAR 40 %	3 049.64
	AUTOFINANCEMENT	4 574.45
	TOTAL	7 624.09 HT

Le secrétaire de séance
René ROUET



Le Maire
Jean-Pierre NANDILLON



Certifié exécutoire
Le : 22 janvier 2026
Publié ou Notifié
Le : 22 janvier 2026